

Affichage : le 8 Février 2024

Commission des Finances
PV n° 3– 2023/2024
Consultation par mail du 6 Février 2024

Sous la présidence de Monsieur Franck PORET

Sont consultés : MM Claude FOURNIER – Dominique HARY - Jean-Michel HENON – Sandrine HIOT – Sylvain LEMAITRE – Carole LOISEL - Patrick QUENIART.

Mutualisation arbitrage 2023/2024
Annexe – Frais arbitrage
Version 2024.02.05

Les frais d'arbitrage des divisions suivantes donnent lieu à une caisse de péréquation dont les montants et les mensualités sont définis par le Comité Directeur, sur proposition de la Commission des finances.

Pour l'exercice 2023/2024, les montants sont définis comme suit :

Départementale 1 – 11 matches - 2 175 €
Départementale 2 - 9 matches - 1 200 €
Départementale 3 – 9 matches - 640 €
Futsal Départementale 1 – 8 matches - 810 €

La Commission des finances établit le calendrier des prélèvements qui seront opérés.

Il est tenu compte des périodes prévues au calendrier général, notamment la coupure hivernale.

Date	D1	D2	D3	Futsal D1
20/09/2023	175,00 €	150,00 €	80,00 €	90,00 €
20/10/2023	250,00 €	150,00 €	80,00 €	90,00 €
20/11/2023				90,00 €
20/12/2023				90,00 €
20/01/2024				90,00 €
20/02/2024	250,00 €	150,00 €	80,00 €	90,00 €
20/03/2024	375,00 €	190,00 €	100,00 €	90,00 €
20/04/2024	375,00 €	190,00 €	100,00 €	90,00 €
20/05/2024	375,00 €	190,00 €	100,00 €	90,00 €
20/06/2024	375,00 €	180,00 €	100,00 €	
Totaux	2 175,00 €	1 200,00 €	640,00 €	810,00 €

Un point sera fait à fin Avril afin de réajuster (à la baisse) les montants des deux derniers prélèvements.

Le secrétaire
Patrick QUENIART

Le Président
Franck PORET